

Mission : 407 Madrid

Marché : 499 Espagne

Principale branche d'activité : Poissons, crustacés et mollusques et autres produits

Débouchés pour produits particuliers

Morue  
Flet congelé  
Palourdes vivantes  
Homard vivant  
Saumon congelé  
Calmar nordique  
Queues de lotte congelées  
Pouce-pied vivant  
Saumon en boîte  
Crevettes congelées

Morue

Les débarquements de la flottille morutière espagnole continuent à diminuer. En 1989, ils s'élevaient à 12 105 tonnes métriques (d'une valeur de 43,68 millions de dollars canadiens), soit une diminution de 2 525 tonnes. Les approvisionnements canadiens de morue salée verte ne suffisent pas à répondre à la demande. Seule l'Islande continue à approvisionner régulièrement le marché espagnol. La morue est généralement transformée à bord des navires espagnols et débarquée sous forme de morue «salée verte»; les quantités de morue gardées fraîches sont minimales. Les prix du marché pour la morue augmentent lentement, mais les grossistes ont tendance à offrir 50 pesetas de moins le kilo. Les prix courants offerts par les grossistes pour la morue sont, selon la catégorie : très grosse, 600 pesetas le kilo; grosse, 500 pesetas le kilo; moyenne, 400 pesetas le kilo; petite, 300 pesetas le kilo; très petite, 220 pesetas le kilo. Les grossistes effectuent généralement leurs paiements dans un délai de 90 jours et reçoivent un rabais de 3 p. 100 afin de compenser le poids du sel.

Les droits de douanes qui s'appliquent à la valeur CAF de la morue salée verte et à sec et des filets en provenance de pays non-membres de la CEE sont de 11,6 p. 100, sauf pour la morue salée verte importée dans le cadre du contingent tarifaire spécial de la CEE (7 p. 100). Les droits applicables à la valeur CAF sont de 7,5 p. 100 pour la morue fraîche, de 11,3 p. 100 pour les filets frais et de 12 p. 100 pour la morue congelée provenant des pays non-membres de la CEE. En 1990, les contingents d'importation de l'Espagne pour la morue en provenance des pays de la CEE sont de 3 440 tonnes métriques pour la morue fraîche et de 6 865 tonnes pour la morue salée verte. Les droits applicables à ces produits (lorsqu'ils sont importés des pays de la CEE) varient entre 0 et 2,5 p. 100. Quant aux contingents pour la morue importée des pays non-membres de la CEE, ils sont de : 7 000 tonnes métriques pour la morue fraîche, 3 000 tonnes pour les filets de morue fraîche et 20 500 tonnes pour la morue salée verte.